

## Communication avec les parents et demandes de renseignements

Le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) favorise une communication respectueuse, saine, courtoise et transparente entre le personnel de ses établissements, les élèves, les parents, tutrices / tuteurs et les membres de la communauté scolaire. Afin de favoriser un meilleur engagement et une participation active des parents et tutrices / tuteurs dans la vie scolaire de leur enfant, le CEPEO souhaite les appuyer en leur fournissant des procédures à suivre pour les communications et les demandes de renseignements relatives à leurs enfants.

À cette fin, le CEPEO a élaboré un [protocole de communication](#) afin d'accroître la participation des parents, tutrices / tuteurs et des apprenants. Ce protocole énumère le processus à suivre pour obtenir des renseignements relatifs à l'éducation de votre enfant et est disponible sur le site web du CEPEO au [www.cepeo.on.ca](http://www.cepeo.on.ca) sous l'onglet PARENTS.

Tous les renseignements généraux relatifs aux écoles du CEPEO (p. ex., le calendrier scolaire, les fournitures scolaires, la participation des parents, les exigences du DÉSO, etc.) peuvent aussi être consultés à partir du site web du CEPEO, au [www.cepeo.on.ca](http://www.cepeo.on.ca), sous l'onglet PARENTS. Suite à la consultation de ces documents, si vous avez toujours des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous en cliquant sur l'onglet « Nous joindre » au haut de la page web.



Consultez la page  
PARENTS

Le personnel scolaire utilise une variété d'outils pour communiquer régulièrement avec les parents, tutrices / tuteurs et les élèves. Par exemple, ces modes de communications peuvent être (sans s'y limiter) :

- les courriels ;
- les sites Web ou le *Classroom* des enseignant(e)s titulaires ;
- les envois par courrier électronique de la direction via School Messenger ;
- le communiqué de la direction (hebdomadaire, mensuel, trimestriel ou autre) ;
- les communications prévues au site web de l'école comme, par exemple :
  - le calendrier scolaire comprenant les journées pédagogiques, les congés et les dates de rencontres ;
  - les rapports du conseil d'école ;
  - les conférenciers invités et les présentations dans l'école.

Les parents et tutrices / tuteurs sont encouragés à communiquer avec la direction de l'école de leur enfant pour connaître les modes de communication privilégiés par l'école. De plus, le CEPEO encourage les parents et tutrices / tuteurs à communiquer régulièrement et directement avec les enseignant(e)s de leur enfant par téléphone, par courriel ou lors des soirées de rencontres organisées par l'école.